



LE MONDE ILLUSTRÉ

ALBUM UNIVERSEL

Chronique



QUE sortira-t-il de la conférence internationale du Maroc ? Voilà le troublant problème qui se pose en ce moment devant l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique, chargés de le résoudre. La guerre est inévitable, dit-on; elle se produira au premier jour, car les Allemands la veulent et ils s'y sont habilement préparés. La révélation est surabondamment faite des projets manifestement hostiles qu'on nourrit en Allemagne; Guillaume a lui-même donné le signal à Tanger et le coup a porté.

L'explosion n'a donc plus besoin que d'une étincelle pour éclater.

Au moment où va s'ouvrir la conférence d'Algé-
ciras, il est donc d'un intérêt captivant de bien étudier la position respective des deux grandes puissances principalement intéressées à l'issue des débats, qui vont s'y engager. Pour cela nous invitons nos lecteurs à lire attentivement l'étude si claire et si hautement documentée que nous donnons "Les Annales", sur la dernière phase de cette épineuse controverse.

Nous citons sans plus de commentaires :

Le Livre Jaune — que vient de publier le gouvernement français sur l'affaire du Maroc — c'est-à-dire le procès-verbal de la conversation, un instant si dramatique, engagée entre notre pays et l'Allemagne, au printemps 1904, venait à son heure. Peut-être, même, la publication de ce document était-elle devenue nécessaire, presque urgente.

La diplomatie allemande, en effet, déclare qu'elle n'a fait que régler sa conduite sur celle de la diplomatie française, qui lui aurait systématiquement caché les négociations engagées par M. Delcassé avec l'Angleterre pour l'accord du 8 avril et qu'elle n'intervint que pour sauvegarder les intérêts commerciaux de l'Allemagne.

M. Saint-René Taillandier se présentait, dit-elle, devant le magzen comme mandataire de l'Europe. L'acceptation des propositions françaises allait mettre le Maroc dans une situation analogue à celle de la Tunisie, les droits que l'Allemagne tient du traité de Madrid allaient être isolés et une intervention s'imposait.

Cette thèse était, la semaine dernière encore, exposée à la tribune du Reichstag par le prince de Bulow. Elle est bien éloignée de la vérité, comme on va voir. Le Livre Jaune montre surabondamment, en effet, que M. Delcassé ne s'est dérobé en aucun moment aux explications. Dès le 27 mars 1904, il expose au prince Radolin, qui demande à lui poser une question "indiscrète", le but que la France poursuit au Maroc et lui donne l'assurance que la liberté commerciale y sera rigoureusement respectée.

Le 6 octobre suivant, il donne connaissance à la chancellerie allemande de la convention avec l'Espagne, il lui renouvelle que cet accord ne touche en rien aux intérêts allemands. En février 1905, il apprend, par une voie détournée, que l'Allemagne se plaint et il offre à la Wilhelmstrasse de dissiper tout malentendu. C'est en vain. M. Bilhourd va voir M. Richthofen, qu'il ne rencontre pas; il se rabat sur le sous-secrétaire d'Etat, dont il n'obtient que des choses évasives. La réponse, c'est l'empereur qui la donne à Tanger. Le kaiser débarque et proclame l'indépendance du Maroc. M. Delcassé s'offre de nouveau à une explication. Il en fait la proposition au prince Radolin, dans une conversation historique; cette démarche reste sans effet et il prend le parti de se retirer. Mais, cette preuve des intentions conciliantes de la France, cette satisfaction unique dans l'histoire ne fait que précipiter le conflit.

L'Allemagne inspire au Maroc l'idée d'une conférence et met notre pays dans l'alternative d'aller à la conférence ou de se battre.

— Nous tenons pour la conférence, déclare son ambassadeur à M. Rouvier. Si elle n'a pas lieu, c'est le statu quo, et il faut que vous sachiez que nous sommes derrière le Maroc.

Le prince Radolin aurait ajouté: "Avec toutes nos forces". Le mot ne figure pas au Livre Jaune. Alors, le président du Conseil propose un moyen

terme: la France ira à la conférence, mais quand elle se sera mise d'accord avec l'Allemagne sur le programme à soumettre. La Wilhelmstrasse refuse, et l'on sait le reste: l'acceptation de la France, les négociations en vue d'un accord, les agissements du comte Tattenbach au Maroc, etc. Bref, le document français relève la parfaite modération du gouvernement français en regard d'une attitude pleine, au contraire, de menaces, et l'Europe sait, aujourd'hui, à quoi s'en tenir.

Pour compléter le bon effet de cette publication, le président du Conseil, avant de clôturer la session parlementaire, a précisé, comme nous le disions tout à l'heure, le programme de la France à la conférence internationale.

Notre pays occupe au Maroc une situation particulière, qui résulte, à la fois, de la contiguïté de ses frontières et de la nécessité pour lui de maintenir son autorité sur une population que la communauté de langue, de religion, de race, rapproche du Maroc et, par suite, il se trouve fondé à réclamer l'existence, dans l'empire chérifien, d'un pouvoir bien établi, et à s'assurer que ce gouvernement ne sera pas amené à user de son autorité pour menacer ou troubler l'Algérie. La France invoquera également les droits qu'elle tire du développement de son commerce, du nombre de ses nationaux et du chiffre des capitaux engagés au Maroc.

De ce côté, d'ailleurs, elle montrera qu'elle désire un régime libéral assurant une complète égalité de traitement à toutes les entreprises de commerce et d'industrie.

Tout ce que M. Rouvier a dit à ce sujet et au sujet de la politique extérieure de la France, de la "France sûre d'elle-même et gardant la conscience de la noblesse de son histoire et de ses destinées, ne visant qu'à sauvegarder ses droits, ses intérêts et le plein exercice de sa liberté", a été très applaudi. Il veut la conciliation, mais non la conciliation à tout prix.

M. Jaurès eût désiré ouvrir, à ce sujet, un grand débat; mais, comme les applaudissements partis de tous les bancs, et en quelque sorte unanimes, le laissaient prévoir, la Chambre presque tout entière s'est rangée à cette opinion de M. Ribot "que, puisqu'on approuvait le gouvernement, il fallait ne rien ajouter à ses déclarations et lui laisser l'autorité nécessaire pour qu'il aille défendre, à la conférence internationale, les intérêts de la France, avec toute la force de la France elle-même".

* * *

En Russie la tempête soulevée par le souffle révolutionnaire commence à s'apaiser. On a fait trêve et ouvriers et soldats, des russes, des frères, ont cessé de s'entr'égorger! Comme autrefois le maréchal Sébastiani parlant de la Pologne, noyée dans le sang de ses enfants, le comte de Witte, vainqueur, a pu s'écrier: "L'ordre règne aujourd'hui à Moscou".

Combien de temps l'ordre règnera-t-il? Nul ne peut le prévoir, mais je ne gagerais pas que le gouvernement russe soit convaincu qu'il durera toujours, c'est-à-dire que la révolution soit terminée.

Ce n'est qu'une trêve!

En effet, si le calme est revenu pour un temps à St Pétersbourg, à Moscou et dans les autres grandes villes, où le gouvernement semble avoir plus de moyens d'action, il n'en demeure pas moins que le drapeau rouge flotte encore sur plusieurs points de l'empire et que l'horizon est encore illuminé des sinistres lueurs des récents incendies. Il faudrait donc bien peu de chose pour rallumer une conflagration.

A propos de drapeau rouge, sait-on d'où vient cet emblème révolutionnaire? Les défenseurs actuels du drapeau rouge en Russie, en Europe et même en Amérique, ignorent, ou ne se souviennent pas, que le rouge a été autrefois la couleur de l'Eglise militante en France et que la bannière de Saint-Denis était entièrement rouge sans broderie et sans aucun ornement d'or ni d'argent. Le rouge fut donc, également, une couleur royale, jusqu'à l'époque à laquelle Henri VI, roi d'Angleterre, devenu maître de

Paris, prit le titre de roi de France. C'est alors que le rouge, considéré comme une couleur ennemie, fut remplacé par le blanc qui, lui-même, venait d'être abandonné par les Anglais. Avant cela le drapeau rouge fut déployé par les troupes catholiques de Charles IV et de Henri III, tandis que les étendards protestants étaient blancs. Sous la révolution française, le drapeau rouge fut arboré dans des conditions spéciales.

A la suite des désordres qui se produisirent à Paris en 1789 et de la rentrée de l'assemblée nationale dans la capitale, on proclama, le 21 octobre 1889, la loi martiale, qui décrétait que le déploiement de la force militaire serait annoncé "en exposant à la principale fenêtre de la maison de ville et en portant dans toutes les rues et carrefours un drapeau rouge". Lorsque le calme était rétabli les officiers municipaux rendaient un décret qui faisait cesser la loi martiale et le drapeau rouge était retiré et remplacé pendant huit jours par un drapeau blanc.

Ainsi donc le drapeau rouge, après avoir été l'emblème du catholicisme et de la royauté en France, devint, sous la révolution, l'emblème de l'ordre et de la loi, destiné à sauvegarder la tranquillité et la vie des citoyens.

Sous la seconde république française le drapeau rouge fut détrôné par le tricolore, qui devint l'insigne national et il fut décrété: "Que le drapeau rouge est un appel à l'insurrection; le bonnet rouge retrace des souvenirs de sang et de deuil; c'est provoquer à la désobéissance aux lois et à la violence que d'arborer ces tristes emblèmes".

Autres temps, autres moeurs!

Mais ces remords tardifs n'ont pas empêché que le drapeau rouge, né de la révolution française, ne devint définitivement l'étendard de l'anarchie et de l'insurrection dans le monde entier...

* * *

Dans quelques jours il s'agira pour les députés et les sénateurs français d'élire un successeur au Président Loubet.

Quel sera l'élu? Mystère. C'est le secret du vote. Naturellement les candidats en vue sont légion et comme si on n'avait pas assez des candidatures possibles on en invente d'impossibles, parfois même de ridicules.

Le Président Loubet a déclaré à maintes reprises qu'il ne se représenterait pas et les noms d'une dizaine de candidats fantaisistes étant écartés il reste trois gros personnages à l'affiche: M. Fallières, président du sénat; M. Bourgeois, député, et M. Doumer, président de la chambre.

* * *

On a procédé récemment, sur la ligne du chemin de fer de Saint-Louis à Chicago, à d'intéressants essais de télégraphie sans fil entre deux trains en marche et les stations de Chicago et de Saint-Louis. Les trains étaient munis d'appareils récepteurs du système Forest, et la communication avec la terre s'établissait par les roues des voitures et les rails.

Les deux trains marchaient à la vitesse de 40 milles à l'heure et les signaux leur parvinrent très distinctement, sauf toutefois pendant la traversée des ponts métalliques; il se produisait alors une sorte de mélange qui rendait les signaux incohérents, comme si plusieurs postes transmettaient à la fois. Les ponts métalliques sont donc tout à fait nuisibles à la réception des ondes.

Par contre, on a observé que l'intensité et la netteté des signaux augmentent d'une manière surprenante lorsque les trains côtoient le rivage d'un lac ou la rive d'un fleuve. Le même fait se produit également sur les remblais allant se souder aux ponts.

D'autre part, les signaux semblent acquérir leur maximum de netteté lorsque le train suit une direction perpendiculaire à celle de la voie de la station transmettrice. C'est la première fois, croyons-nous, que la télégraphie sans fil est appliquée à la transmission des correspondances destinées aux voyageurs d'un train en marche.

A. BEAUCHAMP.